

# COMMUNICATION OFFICIELLE et INTERSECTORIELLE

## sur le dispositif « JEUNE AVANT TOUT »

### 1. Introduction

Tous les acteurs de terrain du secteur de la santé mentale, du handicap, de l'aide à la jeunesse et singulièrement ceux qui interviennent dans des projets d'hébergement, constatent ces dernières années qu'ils sont confrontés à des jeunes présentant des profils complexes qui combinent des problèmes de santé mentale, de déficience intellectuelle liés à des troubles sévères du comportement et pour lesquels la famille est en grande difficultés pour répondre à leurs besoins.

Ces jeunes sont le plus souvent en grande souffrance. Leur réseau familial, amical ou social n'est plus en mesure de leur apporter la présence et le soutien dont ils expriment tant le besoin.

De nouvelles réponses sont donc à inventer pour garantir à ces jeunes des conditions d'hébergement, d'accueil, d'éducation et de soins adaptés à leurs besoins ; cela en prenant en compte leur environnement spécifique et le contexte social dans lequel ils évoluent.

Ces réponses doivent être intersectorielles et permettre une plus grande fluidité d'intervention des services relevant de champs d'intervention différents afin de garantir une place centrale au jeune sans être étiqueté comme dépendant d'un secteur ou d'un autre.

Le projet « jeune avant tout », projet expérimental testé sur une période de 3 ans, vise à apporter cet accompagnement spécifique.

Neuf services répartis sur l'ensemble de la Wallonie participent à ce dispositif financé par l'AVIQ branche santé et impliquant des services agréés par la branche handicap.

Un comité d'accompagnement regroupe des représentants des différents secteurs de la santé mentale, du handicap et de l'aide à la jeunesse.

La transversalité est en construction !



## 2. Objectif

L'objectif premier de la prise en charge est de mettre fin pour le jeune aux ruptures à répétition, en garantissant un encadrement adapté et un lieu de vie où il pourra se (re)construire en collaboration étroite avec les partenaires au sein des réseaux et les personnes de référence pour le jeune (au niveau familial ou scolaire notamment).

L'objectif final est de permettre au jeune de sortir du projet et de s'établir dans le milieu de vie qui lui convient le mieux.

## 3. Public ciblé

10 jeunes garçons âgés prioritairement de 12 à 18 ans qui

- ✓ présentent une problématique complexe impliquant **à la fois**
  - des troubles en santé mentale, éventuellement accompagnés d'une déficience intellectuelle
  - des troubles du comportement pouvant déboucher sur des violences envers eux-mêmes, les personnes ou les biens,
  - des problèmes familiaux impliquant l'action des services de l'aide à la jeunesse ;
- ✓ ont été exclus ou refusés par les autres services résidentiels, semi-résidentiels, ambulatoires ou mobiles ;
- ✓ ont besoin, à cause de leur problématique complexe, d'un accompagnement renforcé et très individualisé.

## 4. Modèle : Partenariat entre 9 services

### 1 service ambulatoire :

1° L'Entre-Temps ASBL : rue de la Station 42 à 1332 GENVAL ;

### 8 institutions résidentielles wallonnes :

2° Accueil Enfants d'un même Père ASBL : SENY ;

3° Centre Cerfontaine ASBL : PERUWELZ ;

4° IMP La Providence ASBL : ETALLE ;

5° IMP Saint-Joseph ASBL : THEUX ;

6° Institut Kegeljan ASBL : HAM-SUR-SAMBRE ;

7° Institut La Porte ouverte ASBL : BLICQUY ;

8° Institut Louis Marie ASBL : THY-LE-CHÂTEAU ;

9° Saint Michel ASBL : SPA.

Les 9 services qui participent à ce dispositif s'engagent ensemble à assurer une réponse adaptée aux besoins de ces 10 jeunes garçons, âgés prioritairement de 12 à 18 ans.

À tout moment, huit jeunes seront hébergés par un des huit services résidentiels et deux jeunes supplémentaires seront accompagnés en ambulatoire par le service l'Entre-Temps.

## **5. Avec quelles missions spécifiques ?**

### **Les missions de l'Entre-Temps**

#### **A. Assurer le traitement et l'analyse des demandes de prises en charge.**

##### **Procédure pour l'admission d'un jeune :**

La demande peut être adressée à l'Entre -Temps ([www.lentretemps.be](http://www.lentretemps.be)) par toute personne.

Les jeunes du groupe cible seront identifiés par l'Entre-Temps, en concertation avec les mandants de l'Aide à La jeunesse et les BR de l'AVIQ qui valident cette orientation en complétant le formulaire de contacts des partenaires intersectoriels et le document de présentation de la situation.

Des personnes ressources au sein des réseaux sont concertées si elles sont concernées (case managers, psychiatre...).

#### **B. Evaluer la situation de chaque jeune.**

#### **C. S'associer à la construction pour chaque jeune d'une solution durable dans son milieu de vie.**

#### **D. Réaliser avec le service d'hébergement un bilan au moins tous les trois mois pour évaluer l'adaptation de la solution proposée à l'évolution du jeune.**

#### **Garantir deux places pour lesquelles est réalisée une intervention immédiate en ambulatoire et sur le lieu de vie du jeune.**

Cette intervention ambulatoire et mobile est réalisée :

- soit si l'hébergement n'est pas indiqué,
- soit s'il est refusé par le jeune,
- soit si aucune place d'hébergement n'est disponible.

L'Entre-Temps pourra aussi désamorcer la crise et rendre inopportune l'entrée dans un des lieux d'hébergement.

## **Les missions des services résidentiels**

- A. Réserver tout au long de l'année au moins une place pour les adolescents du groupe cible;**
  
- B. Prendre en charge chaque adolescent, dans son intérêt, pendant une période aussi courte que possible, et aussi longue que nécessaire tant que l'objectif final n'est pas atteignable ;**
  
- C. Offrir une prise en charge dans un milieu collectif grâce à des interventions éducatives, sociales, psychologiques ou paramédicales à visée thérapeutique ;**
  
- D. Accepter que l'Entre-Temps évalue, avec le service et l'adolescent concerné, les besoins du jeune et l'intérêt d'une éventuelle réorientation de celui-ci.**